

- 1 ■ ÉDITORIAL
- 2 ■ Non à la paupérisation des professeurs, des agrégés comme des autres !
■ Décrets de 1950 et dispositions ultérieures réactualisés
- 3 ■ FATA MORGANA ou le mirage de la note pédagogique dans l'enseignement privé
■ Quelle mutuelle pour les maîtres et les documentalistes de l'enseignement privé sous contrat ?
- 4 ■ Collègues enseignants et documentalistes du privé : le SNALC est fait pour nous !
■ Élections professionnelles de décembre 2014
- 5 ■ Bulletin d'adhésion
- 7 ■ Responsables académiques

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



Flashez :

Contactez : prive@snalc.fr

LA LETTRE D'INFORMATION Enseignement privé sous contrat



Cher(e) collègue,

Comme annoncé dans la précédente lettre électronique qui était consacrée entre autres aux professeurs certifiés, celle-ci apporte des précisions relatives aux professeurs agrégés. Les dispositions antérieures réglant le statut des professeurs, datant de 1950 pour une bonne part, muettes sur bien des points, par exemple parce que certaines disciplines n'existaient pas à cette époque comme l'économie-gestion et d'autres, et donc en partie obsolètes, devaient être réactualisées. Il n'en fallait pas plus pour que certains passésistes s'arcbutent sur un refus de principe. Vous trouverez ci-après quelques précisions utiles ; vous en trouverez encore plus sur le site www.snalc.fr. Cliquez sur « Ce que contient vraiment le nouveau décret sur les métiers ».

- Considérez pour ce qu'il est le véritable scandale des professeurs de l'enseignement privé abandonnés sans note pédagogique, et donc sans promotion autre qu'à l'ancienneté : non seulement du mépris mais également une misérable source de petites économies sur le dos des collègues.

- Où trouver la mutuelle idéale ?

- Le SNALC-FGAF dans l'enseignement privé sous contrat.

Mise au point : dans le précédent numéro de la lettre électronique à l'enseignement privé sous contrat, une phrase imprécise a pu laisser croire que le SPELC était subventionné par l'État. Il fallait comprendre « tous les syndicats représentatifs de l'enseignement public, sauf le SNALC-FGAF, sont subventionnés par l'État ». Or, le SPELC ne fait évidemment pas partie de l'enseignement public ! Avec nos excuses.

Hervé GARLET - Secrétaire national Enseignement Privé

Merci aux collègues qui ont collaboré à la présente lettre électronique n° 3 :
Frédéric Seitz, commissaire paritaire national des agrégés (Versailles),
Jean-Charles Zurfluh, secrétaire national à la vie scolaire (Nice),
Hervé Garlet, implantation enseignement privé (Toulouse),
Francis Bœuf, professeur enseignement privé (Belfort).

Non à la paupérisation des professeurs, des agrégés comme des autres !

Le SNALC-FGAF est le seul syndicat qui défend constamment le statut des professeurs agrégés.

A l'annonce, finalement démentie, que Vincent Peillon, alors Ministre de l'Éducation nationale, aurait proposé le gel des avancements et promotions des fonctionnaires, et par voie de conséquence, des maîtres et documentalistes de l'enseignement privé sous contrat, le SNALC-FGAF a **immédiatement** réagi et réclamé que toute la lumière soit faite sur cette déclaration et la véracité de son contenu.

Le démenti catégorique et répété du ministre n'a nullement atténué le caractère profondément choquant qu'il y a dans le fait même de songer à bloquer nos avancements et promotions de grade qui, d'ailleurs, n'entraînent qu'une faible augmentation de traitement.

Les agrégés, il faut ici le rappeler, ont préparé, et, pour certains, plusieurs années de suite, un concours difficile et sélectif pour se voir confier, c'est là leur statut, les classes les plus exigeantes du lycée (classes d'examen, préparatoires, sections spécialisées), ou de lourds services dans le Supérieur. En dépit d'une faible différence de traitement avec les autres catégories de

professeurs, ils sont touchés, comme eux tous, par la même paupérisation, encore accrue par le gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive.

Les agrégés ne sont donc ni des nantis ni des privilégiés.

C'est pourquoi le SNALC-FGAF dans les récentes négociations sur le métier (voir ci-dessous), à la différence d'un certain syndicat, majoritaire dans l'enseignement public mais insignifiant dans l'enseignement privé, qui a imprudemment déclaré qu'on y verrait « *plus clair après avoir appliqué la nouvelle disposition* », a proposé, et a été le seul à le faire, pour la pondération des heures en cycle terminal, un taux de 1,2 au lieu de 1,1 et 1,3 en BTS au lieu de 1,25, seul moyen pour qu'aucun collègue ne subisse la moindre perte de pouvoir d'achat.

Rappelons aussi que le SNALC-FGAF réclame une classe exceptionnelle pour les agrégés ayant atteint le chevron sommital de la hors classe, parce qu'en raison de l'allongement des carrières induit par le recul de l'âge de départ à la retraite,

ils demeurent, de fait, plus longtemps en activité. Leur perte de pouvoir d'achat n'est pas alors suffisamment compensée par l'indemnité versée au titre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (G.I.P.A.). Du reste, pour comparer ce qui est comparable, allez vous promener sur la toile, vous y trouverez les salaires des professeurs dans les pays voisins ; c'est très édifiant... par exemple : <http://www.franceinter.fr/emission-grand-angle-le-vraifaux-de-l-europe-les-enseignants-allemands-gagnent-ils-20-de-plus-que-le>.

Rappel :

Les agrégés du privé sous contrat peuvent eux aussi accéder au grade de la hors classe.

Leur candidature est examinée en C.C.M.A. au cours d'une procédure qui est la même que celle du public, et après la commission, on fait remonter au ministère les noms des candidats retenus, mais à aucun moment, il n'y a de liaison avec la procédure du public. Le contingent du privé est distinct de celui du public.

Les deux filières sont totalement étanches. Les agrégés du public DANS le privé sont traités avec leurs collègues du public. ■

Décrets de 1950 et dispositions ultérieures réactualisés

QUE PERSONNE NE SE LAISSE ABUSER PAR CEUX QUI PRÉTENDENT S'ÊTRE « BATTUS » POUR OBTENIR DES DÉCISIONS FAVORABLES AUX ENSEIGNANTS ALORS QU'ILS ONT SURTOUT PRODUIT DES EFFETS DE MENTON DEVANT LES MICROS ET LES CAMÉRAS.

LE SNALC-FGAF A OBTENU « noir sur blanc » :

- le maintien des maxima de service hebdomadaires, et donc de 15 heures pour les agrégés,
- le maintien de tous les statuts nationaux, dont bien évidemment celui des agrégés,
- la réaffirmation de la monovalence, et plus fortement encore qu'auparavant : il est en effet écrit clairement que l'on ne pourra faire un complément de service dans une autre discipline que sur la base du volontariat,
- le maintien de l'heure de vaisselle pour les Professeurs de Physique-Chimie et de SVT,
- la suppression de la majoration d'une heure pour effectifs faibles,
- la rémunération du travail de coordination pour les professeurs de toutes les disciplines,
- pour les professeurs d'EPS, une meilleure prise en compte de leur travail dans le cycle terminal via une indemnité spécifique.

FATA MORGANA ou le mirage de la note pédagogique dans l'enseignement privé

Mais où sont et que font donc les IA-IPR ? Certes, oui, le SNALC-FGAF est conscient de leurs difficultés grandissantes dues à l'amoncellement des tâches parfois éloignées de la pédagogie qui leur sont désormais confiées alors que leur nombre est insuffisant ; en public, ils affirment que leur cœur de métier reste bien sûr la pédagogie, mais en privé certains expriment la lassitude qu'ils ressentent, confrontés qu'ils sont à l'impossibilité de tout faire et d'être partout – en particulier auprès des professeurs.

Les conséquences dans l'enseignement privé sous contrat sont encore pires que celles relevées dans l'enseignement public, et ce n'est rien de le dire !

Tout d'abord, il n'est plus rare que des collègues du privé attendent 15 années avant d'être enfin inspectés !

Ajoutons que ceux-ci n'ont généralement pas la note de départ qui devrait leur être attribuée lors du CAFEP, alors que leurs collègues du public sont notés dès le CAPES sur la base de leur décile de sortie. Le faux-fuyant déjà évoqué pour « justifier » cette situation pourrait prêter à rire : les collègues reçus au CAFEP ne seraient

pas assez nombreux pour être classés en déciles... On se demande par quel miracle administratif les rares professeurs de

chinois et d'hébreu moderne sont classés dans le public ! En tout cas, miracle ou pas, ils ont une note. ■

Le SNALC-FGAF a préparé la lettre suivante à l'adresse du nouveau Ministre :

« Monsieur le Ministre,

Les maîtres et les documentalistes titulaires du CAFEP dans l'enseignement privé sous contrat sont encore moins suivis par leurs IA-IPR que leurs collègues de l'enseignement public : absence de note en début de carrière, rareté des inspections et des conseils, lenteur des promotions d'autant plus dommageable que le pouvoir d'achat recule.

Notre syndicat vous remercie d'intervenir rapidement et efficacement en faveur de tous ceux qui attendent vainement, depuis trop longtemps, le passage d'un IA-IPR dans leurs classes. Il réclame également une augmentation du nombre des IA-IPR ou bien que ceux actuellement en poste soient libérés des tâches nouvelles qui les détournent de leur fonction première : l'évaluation, le conseil et l'accompagnement des maîtres et des documentalistes.

Par ailleurs, et avec effet rapide, c'est-à-dire avant le 31 août, notre syndicat vous demande instamment de faire attribuer une note pédagogique à TOUS les maîtres et documentalistes de l'enseignement privé sous contrat lorsqu'ils en sont encore démunis.

Convaincu que vous saurez rétablir l'équité entre tous les personnels enseignants et documentalistes qui exercent le même métier sous l'égide du même Ministère, notre syndicat vous adresse ses remerciements et vous assure de son dévouement au service du système éducatif. »

Quelle mutuelle pour les maîtres et les documentalistes de l'enseignement privé sous contrat ?

Il suffit de consulter les divers et nombreux forums consacrés à cette question pour comprendre tout d'abord qu'elle est encore et toujours d'actualité, et ensuite que les réponses sont loin d'être claires.

Les deux grandes mutuelles de l'Éducation nationale – qui à notre avis devraient être ouvertes aux collègues enseignant dans les établissements privés sous contrat et qui sont « fonctionnalisées » depuis la Loi Censi de 2005 – sont la M.G.E.N. et la M.A.G.E.

La M.G.E.N. bénéficie du statut préférentiel de passage obligé pour les collègues du public, renouvelé tous les 7 ans sur la base d'une décision ministérielle. Ceci ne signifie nullement que les personnels soient contraints de s'adresser à ces deux mutuelles, d'autant qu'en général elles refusent l'adhésion des personnels du privé !

Il est possible de contourner ce refus lorsque l'on est le conjoint d'un fonctionnaire de l'EN. Situation qui illustre bien l'hypocrisie de cette posture sclérosée sur une idéologie de moins en moins acceptable lorsque par ailleurs l'on clame de plus en plus souvent le slogan « pour tous » – mais c'est ainsi et il faut trouver des solutions.

Certains adhérents de ces deux mutuelles en sont satisfaits, d'autres non (voir les forums). Par conséquent, il faut utiliser les comparateurs de mutuelles et de compagnies d'assurances qui font ressortir des situations très différentes selon les revenus, âges, enfants à charge, étendue des garanties... La revue « *Que Choisir ?* » a publié en décembre 2009 une étude comparative à ce sujet – fort intéressante mais insuffisante tant le diable est dans les détails. Par exemple : que penser de telle

mutuelle qui redistribue plus de 90 % des primes encaissées mais selon des critères parfois discutables alors que telle autre redistribue 1 ou 2 % de moins mais selon des critères paraissant préférables aux yeux de certains au vu de leur situation personnelle ?

En conclusion, certes un peu **frustrante**, à chacun de se renseigner soigneusement et de se débrouiller dans la jungle, tout en sachant qu'il est toujours possible de changer de mutuelle et que tous les assureurs disposent bien évidemment des formulaires conçus à cet effet !

Information de dernière minute : nous apprenons que la M.A.G.E. vient d'engager une réflexion à ce sujet. Nous vous tiendrons informés des développements possibles de cette réflexion. ■

Collègues enseignants et documentalistes du privé : **le SNALC est fait pour nous !**

Le SNALC-FGAF a fait son apparition dans le paysage syndical de l'enseignement privé il y a déjà plusieurs années de cela.

Il a d'ailleurs participé aux trois dernières élections CCMA et a vu son nombre de voix croître de manière indéniable.

Trois syndicats occupent la scène dans l'enseignement privé et cela depuis fort longtemps. On entend souvent dire, qu'à eux seuls, ils représentent toutes les « sensibilités » que l'on peut

rencontrer parmi les enseignants : l'un a la nostalgie du statut de droit privé qui pouvait lier l'enseignant à son directeur, le second représenterait la voie « contestataire » (syndicat le plus politisé) et le dernier s'inscrit dans une tradition plus chrétienne.

En réalité, ce sont trois syndicats, aussi respectables soient-ils, qui sont identiques, tant sur le plan des relations qu'ils entretiennent avec les Directions diocésaines que sur la manière de gérer les revendications des enseignants.

Ménager la chèvre et le chou

L'enseignant qui travaille dans le privé est un agent public, son unique employeur est le rectorat.

Son statut n'est pas sans poser des problèmes d'ordre juridique : les directeurs sont des salariés de droit privé, ils ne sont donc pas en mesure d'être le supérieur hiérarchique d'un agent public. Le problème reste à éclaircir...

Les différentes Directions diocésaines essaient tant bien que mal d'asseoir une autorité sur les enseignants. Cela passe souvent par une forme de « paternalisme social », cautionné bien souvent par les trois syndicats en question qui ménagent la chèvre et le chou.

Il faut trouver un équilibre délicat entre la satisfaction des adhérents et les relations les meilleures qui soient avec les DIEC et les Directeurs.

Le SNALC, un syndicat puissant, efficace et indépendant

Le SNALC, fort de son expérience et de son expertise de syndicat de l'enseignement public, est totalement ouvert à l'adhésion des maîtres et documentalistes du privé.

C'est le second syndicat le plus représenté dans le second degré de l'enseignement public. Il est écouté et respecté de notre employeur, qui, ne l'oublions pas, est le rectorat.

Le SNALC, et c'est important, considère que l'enseignement privé a toute sa place dans le paysage scolaire. Les enseignants du privé ont tellement de points en commun avec leurs collègues du public ! C'est pour faire disparaître certaines formes d'injustice dont sont victimes les enseignants du privé (retraite plus faible...) que le SNALC nous appelle à le rejoindre pour faire entendre efficacement notre voix auprès des rectorats ou du Ministère !

**Pour les élections professionnelles de décembre 2014,
votez et faites voter vos proches pour les listes présentées par la FGAF
dans la fonction publique hospitalière (UFAS) et territoriale (SAFPT)
mais aussi aux CTM des Ministères de l'Agriculture
et de l'Écologie (Alliance du Trèfle), des Finances (FGAF Finances),
de l'Intérieur (CAP Police nationale), de la Culture (FAC),
de la Justice (SPS), de l'Enseignement Supérieur (SNALC+SPLN-SUP),
des services du Premier Ministre (SAPPM)
et bien sûr du Ministère de l'Éducation nationale (SNALC+SNE)
sans oublier pour l'enseignement privé sous contrat le CCMEP (SNALC).**

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** d'environ 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

ACADÉMIE DE

☐ Adhésion ☐ Renouvellement

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

NOM USUEL

Née PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Tél. fixe

Mobile

Courriel

☐ Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS DISCIPLINE

☐ Cl norm ☐ Hcl Éch. Depuis le

☐ Stagiaire ☐ TZR ☐ Enseignement privé s/c

☐ CPGE ☐ PRAG ☐ PRCE ☐ STS ☐ Sections internationales

☐ Chef de travaux ☐ Formateur IUFM ☐ CNED ☐ GRETA

Établissement d'exercice 2013/2014 code

Nom

Adresse

CP Ville

☐ Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)
délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € ➔ :

☐ par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

☐ par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature
(indispensables) :

Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
AGRÉGÉS Classe Normale				CERTIFIÉS, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
7	220 €	75	238 €	7	190 €	64	196 €
8	230 €	78	252 €	8	200 €	68	209 €
9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	225 €
10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
11	250 €	85	297 €	11	230 €	78	257 €
AGRÉGÉS Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIÉS, CPE, P-EPS, PLP Hors Classe			
1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjointes administratifs (Adjaeones)	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaeones), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
RETRAITE, CLD, ATER	125 €
PEGC / CE EPS / Adjointes d'Enseignement	180 €

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRISES

AUTRES CATÉGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédits si non imposable).

** Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2nd degré, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = €

COUPLE avec : - 25 % de S/T
(- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) :

€

Cotisations 2013/2014

le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire vous autorisez le SNALC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNALC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA
FR 87ZZZ000675

NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

.....
.....
CP

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

Paiement récurrent/répétitif (mensuel)

Référence Unique du Mandat (RUM)

ORGANISME CRÉANCIER Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges



4, rue de Trévise – 75009 PARIS

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le SNALC que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : **remplissez datez et signez** le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 15 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



→ PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^e syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**

Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Couvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANÇON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Sylvie Prévot snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdt Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Gallieni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Thierry Claus Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	Mme Marie-Thérèse Alonso (voir col. Présidente)
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Richard Piquet 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleury	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 Courmon d'Auvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRÉTEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiebaut 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaut@wanadoo.fr	M. Florian Martin - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - M. Maxime Reppert Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com
GRENOBLE	Mme Isabelle Mathieu 10, rue Martin Luther King - 38400 Saint Martin d'Hères ichm.mathieu@gmail.com - 06.72.88.53.20	M. Alexandre Froelicher alexandre.froelicher@gmail.com Tél 06.70.77.19.93	Mme Anne Mugnier a.mugnier_SNALC@aol.com Tél 06.13.63.89.46	(voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du 6 ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogfredric@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Jegers-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler (voir col. Trésorière)
MONTPELLIER	M. Karim El Ouadi - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapies 66270 Le Soler - president.snalcmontpellier@gmail.com	M. Vincent Clavel rue du Puits Descarses - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	Mme Christine Begue 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	Mme Chantal Outrebon - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecahoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emériau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLÉANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Fabienne Leloup fieleupsnalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	M. Gildas Le Roux leroux104@gmail.com Tél - 07.70.43.98.05	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge Tél 01.47.70.00.55 snalc.fgaf.paris@free.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dagnon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mlle Elodie Le Droupeet 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droupeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Albert-Jean Mougin snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Tréville - 75009 Paris	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA RÉUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thiell - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme M. Houel - snalcfc@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95 - 06.72.07.20.36 SNALC-Strasbourg - 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Guy Hervé Westermann 2, rue de l'Été 68720 - Spechtbach-le-Bas Tél 03.89.25.53.24 - guywestermann@freesurf.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24 M. Guy Hervé Westermann - Tél 03.89.25.53.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	M. Jean-Christophe Deydier jcdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - apt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	M. Matthieu Poiré snalc.versailles@gmail.com	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Tréville - 75009 Paris	SNALC Secteur Étranger Outre-Mer 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président)